



PROCÈS-VERBAL

COMITE SYNDICAL
Séance du 20.04.2026

Nombre de membres

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le 20 avril, les membres du Comité syndical se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal de la commune de Charleval sur convocation en date du 14 avril 2026.

Présents : ADRAGNA Sandrine, BHANG Merryl, BOUVIER-PECKRE Emilie, CHORDA Didier, EIDENWEIL Paula, ESTEVE-SPITZ Christine, FARRO Dimitri, FARRO Nathalie, HOCMARD Christophe, INSERGUET Thierry, NERVI Christian, REVOL Pierrette et REYBAUD Anne

Absents excusés : CHANU Jessica, LADOUCE Sylvie, LE MOAL Quentin et MOYEMONT-GAILDRY Catherine

Procurations : CHANU Jessica à ADRAGNA Sandrine, LADOUCE Sylvie à EIDENWEIL Paula, MOYEMONT-GAILDRY Catherine à BOUVIER-PECKRE Emilie et LE MOAL Quentin à FARRO Dimitri

Madame la Présidente annonce que la séance du Comité Syndical est ouverte à 18h30 et vérifie que le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Madame BOUVIER-PECKRE Emilie est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Madame la Président précise que le procès-verbal de la séance du 14 avril dernier sera approuvé lors de la prochaine séance de Comité Syndical.

Rapport N°1 : Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2026

Madame la Présidente débute la présentation du rapport sur les orientations budgétaires 2026 pour permettre aux membres présents de débattre sur les propositions faites.

Madame la Présidente invite les membres présents à ne pas hésiter à l'interpeller en cas de questions sur les sujets évoqués.

Elle entame la présentation en commençant par le scénario proposé dans le cadre du ROB.

1. Maintien de l'ouverture des 5 accueils de loisirs (car 2 sites différents sur Mallemort). Elle interroge la commune de Mallemort sur l'avancée des travaux de l'école maternelle l'Espélido. Mme FARRO lui répond que normalement les travaux devraient être terminés pour fin juin d'après le responsable des travaux rencontré la semaine passée. Il est proposé de continuer de fonctionner avec les 2 écoles actuelles au moins jusqu'à la fin du mois de juillet pour voir comment cela évolue entre temps. Elle laisse la parole à Mme CORSARO qui indique que le fait d'avoir dédoublé les accueils sur la commune de Mallemort entraîne une augmentation du nombre d'animateurs recrutés notamment pour éviter que les animateurs se retrouvent seuls avec les enfants sur les périodes d'ouverture et de fermeture de chaque site. Les effectifs seront réduits dès retour sur l'Espélido. Les contrats des animateurs sont prévus jusqu'à fin août.
2. En raison de la panne du bus du SIVU arrivée courant décembre de l'année dernière, le SIVU a fait le choix de se doter d'un nouveau bus par le biais d'un contrat de location

d'une durée d'1 an (de février 2026 à février 2027) sans chauffeur puisque le SIVU embauche déjà à l'année un chauffeur de bus à temps plein. L'objectif de cette location était de permettre le maintien des engagements auprès des écoles, clubs, associations... ayant déjà effectué une réservation sur les mois à venir.

Madame la Présidente rappelle par rapport à la compétence Enfance & Jeunesse détenue par le SIVU, le bus ne doit servir que pour des transports d'enfants ou des groupes avec enfants (ex : sorties intergénérationnelles).

Le bus est loué auprès de la société Skillbus dont les locaux sont situés sur Toulouse car c'est le seul prestataire que le SIVU a trouvé qui propose la location d'un autocar sans chauffeur.

Monsieur HOCMARD interroge sur les missions confiées au chauffeur lorsqu'il n'est pas en sorties. Il lui est répondu que sur les temps non réservés pour les sorties, Monsieur TINOCO est occupé sur des missions techniques et/ou logistique (ex : entretien et rangement sur l'héritière ou sur le siège du SIVU, suivi des entretiens des véhicules de service, etc...).

Madame la Présidente précise que courant mai il sera amené à aller aux Cytises pour y récupérer du matériel pouvant servir ici sur les accueils de loisirs ou en communes.

Elle indique aussi être en contact avec Monsieur le Maire de la commune de Seyne les Alpes avec qui elle doit s'entretenir prochainement par téléphone pour savoir si éventuellement la commune pourrait être intéressée pour une reprise du bâtiment.

Madame ESTEVE-SPITZ demande si les écoles de la commune de Mallemort pourraient bénéficier de la mise à disposition du bus. Il lui est répondu qu'en cas de financement par le biais de coopérative scolaire, le bus pourrait être réservé directement par l'école avec un tarif « partenaires ».

Madame la Présidente rappelle aux communes qu'il est nécessaire, pour une organisation optimale, d'anticiper les dates de sorties scolaires et/ou besoin au niveau des clubs et associations.

Madame CORSARO précise que le contrat du chauffeur permet les sorties

Monsieur HOCMARD demande si le SIVU peut adresser aux maires les documents relatifs au bus (délibérations + fiches de réservations). Madame la Présidente demande aux techniciens du SIVU de faire parvenir les éléments aux maires.

Monsieur INSERGUET demande si les conventions sont conclues par année civile ou scolaire. Madame la Présidente lui indique que les conventions sont conclues en année scolaire et que d'ici cet été, les tarifs devront être revus pour plusieurs raisons : coût de la location, augmentation du volume du réservoir, augmentation du coût du carburant, etc..

3. Maintien du recrutement d'une animatrice au Relais Petite Enfance. La CAF participe au financement du coût de poste ainsi que les communes d'Eyguières et Sénas dans le cadre de la CTG. La clé de répartition est calculée selon le nombre d'assistant(e)s maternel(le)s enregistré en fin d'année auprès du Conseil Départemental.

Ce recrutement est maintenu sur 2026 avec le renouvellement du contrat de projet de l'animatrice du RPE employée sur un grade d'Educatrice de Jeunes Enfants (cadre de catégorie A) obligatoirement pour pouvoir prétendre au financement CAF.

Madame la Présidente rappelle que la compétence « Petite Enfance » a été restituée aux communes au 1^{er} janvier 2026 dans le cadre de la loi sur le SPPE.

Dans le cadre de la loi NOTRe, la CAF nous a demandé de travailler le SPPE dès le 1^{er} janvier 2026 par le biais de la CTG.

Afin d'être dans un cadre légal et cohérent, les 5 communes du SIVU se donnent un temps de réflexion sur le transfert ou non de la compétence Petite Enfance vers les services du SIVU Collines Durance. Le poste supplémentaire du RPE serait alors justifié.

Madame la Présidente propose d'attendre le mois de septembre pour refaire le point sur le sujet.

Monsieur INSERGUET demande si ce poste est un poste supplémentaire pour le RPE car postes de catégorie A obligatoires. Madame la Présidente lui indique qu'il s'agit du poste de Mme MONTEUX.

Il est précisé qu'en attendant ce possible transfert de compétence, le RPE propose des ateliers en itinérance dans les communes encadrés par des conventions.

4. Mouvement de personnel. Mme BACCHIERI, assistante de gestion financière, titulaire au SIVU est partie officiellement à la retraite au 1^{er} mars mais le SIVU a fait le choix de la réembaucher à mi-temps (17h30) et de compléter son poste avec une deuxième personne pour former un binôme qui elle s'occupe de la gestion financière et qui assure également un renfort RH. Il s'agit de Mme LE LOARER. Ce fonctionnement permet d'avoir un lien, d'effectuer la passation et de maintenir la continuité de service.
Directeurs et adjoints de direction montés en compétence pour les ALSH suite aux départs des deux anciens directeurs ALSH. Les recrutements sont plus nombreux pendant les vacances car les effectifs sont plus importants et qu'il faut pouvoir trouver des animateurs pour l'ensemble des sites.
5. Qualité du service public au niveau des ALSH. Mise en place d'un goûter traditionnel avec circuit court et producteurs locaux privilégié. Madame la Présidente demande à l'ensemble des élus de fournir au SIVU la liste des agriculteurs présents sur le territoire (fruits, confitures, miel, fromages, etc...). Mme CORSARO précise que la Responsable du Pôle Animation prendra contact avec les communes pour obtenir ces éléments.
6. Matériel en adéquation avec les locaux et les effectifs accueillis. Madame la Présidente demande un inventaire complet du matériel présent sur chaque site pour permettre d'équilibrer la répartition de celui-ci (matériel sportif et pédagogique notamment). Elle précise également qu'un inventaire complet a été réalisé par Mme MARTINEZ, agent technique aux Cytises, afin de savoir ce qui est disponible sur le centre. Il se trouve que du matériel neuf va pouvoir être récupéré et qu'il pourra être redistribué sur les centres.
Elle interroge la commune de Mallemort sur la mise à disposition de locaux dédiés au stockage du matériel. Mme FARRO lui répond que le service éducation a demandé une modification de dates sur la convention établie initialement afin de permettre de vérifier le matériel qui sera mis à disposition à la fin des travaux sur l'école l'Espelido. Mme CORSARO précise que la convention sera établie jusqu'au 31 juillet 2026.
Monsieur INSERGUET indique que chaque centre fonctionne peut-être différent mais que sur Lamanon le matériel est entièrement mutualisé et qu'il appartient à celui qui le détériore de le remplacer.
Mme CORSARO précise que la nouvelle Responsable du Pôle Animation est en train de mettre en place des états des lieux d'entrée et de sortie.
7. Gestion des emplois, montée en compétence et développement de la communication. Madame la Présidente demande aux communes de bien vouloir envoyer les modifications au plus vite concernant les contacts « communication » dans les communes car les informations relatives aux inscriptions pour les vacances d'été devraient partir courant mai.
Monsieur INSERGUET demande si des Lignes Directrices de Gestion ont été rédigées au SIVU. Il lui est répondu qu'elles ont été faites il y a quelques temps maintenant. Il précise qu'une actualisation du document serait peut-être nécessaire.
Madame la Présidente précise qu'elle a demandé à Mme CORSARO de réaliser l'ensemble de EPI pour cette année. Elle indique qu'elle réunira l'ensemble du personnel SIVU courant de la semaine prochaine et qu'elle recevra les agents individuellement.
Elle demande également aux élus de bien vouloir noter qu'elle organisera courant juin une grande réunion avec l'ensemble des élus délégués au SIVU, pour que les agents et élus puissent tous se rencontrer et se présenter.
Elle indique également aux élus qui souhaitent venir visiter les accueils de loisirs à ne pas hésiter à solliciter Mme CORSARO ou Mme TAYAA.

8. Pérennisation et développement des actions mises en place dans le cadre de la CTG. Madame la Présidente explique dans les grandes lignes la Convention Territoriale Globale, ses objectifs et les différentes thématiques qu'elle peut toucher. Elle précise que la CTG du Territoire SIVU englobe également les communes d'Eyguières et Sénas pour obtenir le nombre d'habitants nécessaires sur le bassin de vie. La nouvelle convention est signée pour 4 ans sur la période 2026/2029. Madame la Présidente demande si la journée « fêtes vos jeux en famille » était aussi inscrite dans le cadre de la CTG. Elle précise que cette journée a été organisée deux années consécutives pour un budget annuel hors RH d'environ 30 000 €. Cette journée était en partie financée par la CAF & la MSA, par les communes par la mise à disposition de locaux/moyens/personnels et que la CAF ne souhaite pas repartir sur ce format qu'elle considère comme désormais comme de l'événementiel. Madame la Présidente demande à Mme CORSARO de faire passer aux élus les projets prévus sur l'année 2026. Mme CORSARO détaille la répartition des chargés de coopération CTG (2.6 ETP en totalité et par thématique) sur le territoire global et précise que le poste de chargé de coopération global est porté par le SIVU Collines Durance. Monsieur INSERGUET précise que les postes de chargés de coopération sont en partie financés par la CAF (entre 60 et 80% maximum).
9. Point sur les séjours. Les séjours aux Cytises ne se feront plus mais le Pôle Animation travaille sur la mise en place de séjours « clés en mains » proposés par des prestataires extérieurs. Mme CORSARO explique également que le SIVU Sénas/Saint-Andiol nous propose des places sur les séjours qu'ils proposent tout au long de l'année. Un travail a déjà été amorcé pour faire partir 8 enfants sur le séjour hiver et nous avons une proposition pour faire partir 15 enfants sur l'un des séjours d'été. Mme ADRAGNA interroge sur les « colos apprenantes ». Mme CORSARO lui indique que Jeunesse & Sports a stoppé le dispositif mais qu'un autre projet similaire pourra peut-être être proposé en cours d'année. Attention, pour tous les séjours supérieurs à 5 jours, le SIVU devra se déclarer en tant qu'organisateur (auprès de Jeunesse et Sports 2 mois avant).
10. Bilan financier basé sur le CFU 2025. Madame la Présidente précise que pour les « restes à réaliser » il s'agit de travaux réalisés en 2025 pour lesquels nous restons en attente de facturation sur 2026. Madame la Présidente invite l'ensemble des membres à consulter le tableau relatif à la participation des communes dans le cadre de la CLECT depuis 2018. Elle indique que depuis 2021, les participations financières n'ont pas bougé et qu'elle a volontairement appliqué une augmentation pour l'année 2026 pour toutes les communes. Monsieur NERVI indique qu'en 2018 le calcul était prévu selon le nombre d'habitant et que l'équilibre n'est peut-être pas respecté si l'ensemble des communes n'a pas évolué de la même façon. Il propose d'adresser au SIVU tous les éléments relatifs à la CLECT en sa possession. Madame la Présidente explique l'excédant constitué depuis plusieurs années (bien plus ancien que la création du SIVU) prévu initialement avec l'objectif de réaliser des travaux importants au centre de vacances Les Cytises. Elle précise que la station de ski ayant fermé, l'attractivité du territoire n'est plus du tout la même. Madame la Présidente précise que cet argent pourrait servir aux travaux à réaliser au siège du SIVU et sur le domaine de l'Héritière. Ressources du Syndicat en 2025 : Prestations de service CAF (versées en 2 temps : 1 acompte de 30% sur l'année N après déclaration des données prévisionnelles pour l'année en cours et 1 solde en année N+1 après déclaration des données réelles (présences enfants + données financières) pour obtenir les 70% restant /Appels à projets/Participation des familles/DRAJES-SDJES/Participation des communes/Mise à disposition des animateurs au sein des communes et du bus avec chauffeur.

Madame la Présidente rappelle que si chaque commune venait à ouvrir un accueil de loisirs la CAF pourrait suspendre le versement des prestations car le SIVU n'aurait plus vocation à exister.

Monsieur HOCMARD interroge sur les montants de recettes qui sont plutôt présentés à la hausse. Madame la Présidente propose de baisser ces recettes estimatives.

11. Structure et évolution des structures. 5 titulaires dont 4 anciens agents métropolitains, 2 contrats de projets, CDD à l'année + CDD courtes périodes selon les besoins. Pérennisation des emplois à la direction des ALSH est nécessaire pour stabiliser l'équipe qui a connu beaucoup de changement en peu de temps. Ce qui implique la mutation au 1^{er} aout de la Responsable du Pôle Animation + CDD -> CDI. Madame la Présidente précise qu'il n'y aura pour l'instant aucune titularisation. Madame la Présidente explique le détail des agents par catégorie (A, B et C). Elle soulève le problème de parité au sein du SIVU. Répartition des charges de personnel : Madame la Présidente précise qu'il s'agit de la ventilation du temps passé pour l'ensemble des agents du SIVU sur les différentes structures (temps consacré aux tâches en lien avec le service). La base de la durée de temps de travail est de 37h30 (1607 heures annuelles) donnant droit à des jours de RTT sur l'année pour le pôle administratif.
12. Marché restauration ALSH qui arrive à échéance au 30 juin 2026. Madame la Présidente demande si les éléments du marché sont prêts. Il lui est répondu que le DCE est finalisé. Madame la Présidente demande que les éléments soient envoyés aux maires en amont de la prochaine séance de Comité Syndical.
13. Répartition des dépenses prévisionnelles 2026 : dépenses des ALSH/RPE/Administratif, un nouveau document a été remis aux élus avec une nouvelle répartition prévisionnelle des dépenses. Madame la Présidente précise qu'elle a demandé à Mme CORSARO de travailler sur le dossier du bus pour faire une comparaison entre la location du bus et l'achat d'un équipement similaire en prenant en compte l'entretien (révision, contrôle technique, etc.), le coût de l'essence et les éventuelles subventions qui pourraient être sollicitées. Location des locaux dans les communes / salaires des agents / achat et maintenance de logiciels / etc...
Marché Léo Lagrange : environ 296 000 €/annuel (coût de fonctionnement du marché à l'année 182 000 € en prestation de service). Financement des salaires pour 2 directeurs et 1 animateur à 100% + 1 coordinatrice à temps partiel 80% + financement des sorties et séjours prévus dans le cadre du marché en supplément.
Le marché arrive à échéance fin décembre, se pose la question d'un nouveau marché ou de la reprise du service en gestion directe.
Monsieur HOCMARD souhaite avoir un tableau comparatif : fréquentation + rayonnement / achats réalisés sur l'année / obligations de reprise du personnel / montants des salaires actuels.
Le problème rencontré sur le territoire : les jeunes des 5 communes fréquentent 4 collèges différents : Mallemort/ Rognes/Lambesc/Eyguières.
Madame la Présidente souhaite obtenir des éléments concrets pour fin juin pour pouvoir mener la réflexion pour la rentrée de septembre.
Madame la Présidente demande que des informations soient prises sur des syndicats/EPCI aux alentours sur le fonctionnement de leurs espaces jeunes (La Roque, Lambesc, St-Cannat, etc...).

Rapport N°2 : Adoption du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) du SIVU Collines Durance

Madame la Présidente précise que l'adoption du présent règlement est imposée par les services de l'état en amont du vote du budget primitif de la collectivité.

Elle indique également que ce document pourra faire l'objet de modifications ultérieures en cas de besoin.

Vote à l'unanimité.

Rapport N°3 : Constitution des commissions intercommunales et désignation des membres

Madame la Présidente précise à l'ensemble des membres que pour permettre aux élus de suivre les dossiers traités par les techniciens du SIVU Collines Durance et de donner leurs orientations et/ou validations, des commissions spécifiques doivent être créées.

Ces commissions seront réunies autant de fois que nécessaire par convocation de la Présidente qui sera, elle-même, présente sur l'ensemble des commissions.

Il est donc proposé la création de 3 commissions distinctes :

- CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées),
- Marchés Publics,
- CTG (Convention Territoriale Globale).

Afin de constituer ces commissions, Madame la Présidente demande aux membres de désigner au sein de leurs communes respectives les élus volontaires. Elle précise qu'un élu par commune doit au minimum être choisi pour respecter la représentation proportionnelle.

1/ Commission CLECT : M. CHORDA Didier, M. NERVI Christian, Mme FARRO Nathalie et Mme BOUVIER-PECKRE Emilie.

2/ Commission Marchés Publics : M. HOCMARD Christophe, M. INSERGUET Thierry, Mme BHANG Merryl, Mme EIDENWEIL Paula et Mme MOYEMONT-GAILDRY Catherine.

3/ Commission CTG : Mme REVOL Pierrette, M. INSERGUET Thierry, Mme BHANG Merryl, M. FARRO Dimitri et Mme BOUVIER-PECKRE Emilie.

Vote à l'unanimité.

DIVERS

Madame la Présidente rappelle que la prochaine séance se tiendra le lundi 27 avril 2026 à 18h30 sur la commune de Lamanon et que les convocations officielles ont été envoyées ce jour.

Fin de la séance à 20h50.

La secrétaire de séance
Emilie BOUVIER-PECKRE

La Présidente
Anne REYBAUD



